

ENvironnement JEUnesse v. Procureur General du Canada, Cour Supérieure, Province de Québec, District de Montréal (Canada), 26 nov. 2018, [500-06]

Introduction

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (« ENJEU ») est un organisme sans but lucratif voué à l'éducation à l'environnement. Il est principalement constitué et animé par des jeunes et a pour mission de conscientiser la jeunesse québécoise aux enjeux environnementaux à travers des projets éducatifs qui incitent les jeunes à agir dans leur milieu. ENJEU travaille sur les changements climatiques depuis bientôt 30 ans.

L'affaire

Malgré les nombreuses alertes et données scientifiques, cela fait plus de 25 ans que le gouvernement du Canada poursuit sa politique en désaccord avec les mesures à prendre concernant l'urgence climatique. Pourtant ce dernier a reconnu les impacts et dangers qui se posent à cause du changement climatique.

Les parties opposées dans cette affaire sont l'organisation [ENvironnement JEUnesse](#) et le gouvernement du Canada. Ce dernier est représenté par le procureur général canadien. Engagée sur les questions environnementales et sociales depuis l'adolescence, Catherine Gauthier, directrice générale d'ENJEU depuis 2016, est la porte-parole de l'organisation dans le cadre de cette affaire. Activiste climatique, elle porte ici l'intérêt d'ENJEU à agir par la seule volonté de faire cesser l'atteinte aux droits constitutionnels des jeunes et futures générations.

Le 26 novembre 2018 l'association ENvironnement JEUnesse, représentée par le cabinet Trudel Johnston et Lespérance, a déposé une demande d'autorisation à la Cour Supérieure du Québec afin d'exercer une action collective au nom de tous les jeunes de 35 ans et moins du Québec contre le gouvernement canadien.

ENJEU allègue que le gouvernement du Canada brime les droits fondamentaux de toute une génération en se fondant sur les principes et droits énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, et la Charte québécoise des droits et des libertés de la personne. Le gouvernement canadien contrevient en ce sens au droit du groupe à la vie, à l'intégrité et à la sécurité, au droit à un environnement sain et respectueux de la biodiversité, et enfin au droit à l'égalité.

D'une part parce que sa cible de réduction de gaz à effet de serre n'est pas suffisamment ambitieuse pour éviter des changements climatiques dangereux, et d'autre part, parce que ses actions ne permettent pas l'atteinte de cette cible pourtant déjà insuffisante.

Les plaignants déclarent qu'il existe un consensus scientifique et politique international qui alerte sur la nécessité d'agir urgemment afin d'éviter que le changement climatique produise des effets irréversibles et dangereux.

Par conséquent, afin de démontrer que le gouvernement canadien ne remplit pas ses objectifs, les plaignants rappellent les engagements du Canada lors de la ratification de la Convention-

cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Ils rappellent également les alertes et données émises par le GIEC à propos des lourdes conséquences à venir si les températures augmentent de plus d'1.5 degrés.

De plus, le groupe des demandeurs se fonde sur les nombreux accords et conférences, notamment de Paris, durant lequel le Canada a exercé une influence lors des travaux pour que l'objectif soit plus ambitieux que 2°C.

Les plaignants considèrent par conséquent que le comportement du gouvernement constitue "une faute intentionnelle commise de mauvaise foi « intentionnelle ». Ils désirent donc, en plus du souhait que l'exercice de leur action collective soit recevable, que la Cour déclare en plusieurs points que le Canada a violé les droits fondamentaux des personnes de 35 ans et moins par son omission à prendre des mesures afin d'agir en matière d'urgence climatique, alors qu'il avait reconnu la nécessité d'agir.

La demande d'autorisation sera entendue le 6 juin 2019 par le juge Gary D.D. Morrison de la Cour Supérieure du Québec à Montréal.

Sources :

- <http://climatecasechart.com/non-us-case/environnement-jeunesse-v-canadian-government/>
- <https://enjeu.qc.ca/justice/>